Foire aux questions - webinaire du 24 mai 2024

Thème	Sous-thème	Question	Réponse	Date
Avenant 7	AMS, AMK, AMC	Avec l'entrée en vigueur de l'avenant 7, la lettre AMK est elle maintenue ?	La lettre-clé AMK est maintenue pour la cotation des actes de bilan (les BDK notamment). A contrario, les lettres clés AMS et AMC disparaitront à l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature.	01.03.2024
Prescription	BDK	Dans le cas où nous avons une prescription d'un médecin pour une prise en charge particulière et qu'au cours du BDK nous nous apercevons qu'une prise en charge complémentaire est nécessaire mais pas spécifiée dans l'ordonnance devons-nous nous tenir à l'ordonnance ou facturer d'autres soins en nous basant sur le BDK ?	C'est la prescription qui permet la prise en charge, le masseur-kiné doit envoyer le BDK au médecin traitant et faire le point avec lui pour réévaluer la situation et le cas échéant refaire une prescription adéquat.	01.03.2024
Prescription	FAD	Lorsqu'une prescription précise "dans le cadre d'un retour accompagné à domicile". Je vois le patient dans les 48h suivant son opération. Je n'ai pas facturé le FAD. Comment dois je faire? Est ce que je le rajoute à une séance déjà facturée? Est ce que je le rajoute à une séance actuelle? Est ce que je cote quand même une séance normale en plus ainsi que le forfait et les IK liées au déplacement?	Le supplément FAD est facturable dans le cadre d'un RAAC (ce qui est spécifié sur l'ordonnance pour la rééducation post-opératoire), imposant une intervention de votre part dans les 48h suivant le retour au domicile du patient. Ce forfait est à ajouter une fois lors de la prise en charge post opératoire du patient (chirurgie orthopédique). Le jour de la facturation de ce supplément, il s'ajoute à l'acte de rééducation lui-même facturé (AMS 7,5 pour rééducation du membre inférieur opéré) et aux frais de déplacement (IFO +/- IK).	01.03.2024
Accès direct		Accès direct : cette disposition doit elle figurer au sein du projet de santé ? Est-elle limitée aux médecins de la MSP ou à tout médecin du moment où le MK exerce en MSP ?	Les dispositions réglementaires ne prévoient pas que l'accès direct doit figurer dans le projet de santé de la MSP. Le masseur-kiné doit obligatoirement exercer en MSP mais cette obligation ne s'impose pas au médecin traitant.	01.03.2024
Accès direct	BDK	Peut on facturer un BDK en amont des 8 séances en exercice direct?	Oui, le BDK est facturable pour les séances en accès direct.	
cotation	IFO	Les cotations TER 9.49 et 9.51 (anciennement ams 9.5) sont-elles bien suivies à domiciles de la cotation IFO?	L'indemnité forfaitaire orthopédique et rhumatologique IFO est cotable pour un acte de l'article 1er du titre XIV de la NGAP « Rééducation de tout ou partie de plusieurs membres ou du tronc et d'un ou plusieurs membres » cotée AMS 9,5. OUI avec mise à jour du logiciel.	23.02.2024
cotation	NGAP	Quelle cotation utiliser pour les drainages par machine de pressothérapie ?	En attente de réponse CNAM	04.03.2024
cotation	NGAP	En présence d'une prescription de rééducation à la marche/équilibre/déambulation, cotation NMI6 possible peu importe l'âge du patient ? Dans le cas contraire à partir de quel âge pouvons-nous mettre la cotation personne âgée ?	En attente de réponse CNAM	04.03.2024
cotation	NGAP	Quelle cotation utiliser pour la rééducation du rachis cervicale ou lombaire dans le cadre d'arthrose?	En attente de réponse CNAM	04.03.2024
DAP	DAP	Faut-il faire une DAP pour les affections opérées datant de plus d'un an ?	Le masseur-kiné doit se rapprocher du prescripteur pour évaluer la pertinence de la rééducation.	04.03.2024
Prescription	NGAP	Quelles cotations utliser pour des prescriptions multiples sur ordonnance unique? Devons nous appliquer la cotation la plus forte ? Est-il possible de composer la cotation avec 2 cotations un "/2" ?	L'avenant 7 permet la facturation de 2 séances le même jour à taux plein (prescriptions distinctes, affections en rapport avec des articles NGAP différents, portant sur deux régions anatomiques distinctes et réalisées lors de deux séances distinctes) depuis le 22 février 2024	04.03.2024
cotation	NGAP	Quelle cotation utiliser pour le réentrainement à l'effort et pour le réentrainement/rééducation cardio-respiratoire ?	En attente de réponse CNAM.	04.03.2024
cotation	NGAP	Quelle cotation utiliser pour le massage cicatriciels ?	En attente de réponse CNAM.	07.03.2024
Prescription	NGAP	En cas d'ordonnance sans mention "balnéothérapie" par le médecin prescripteur, pouvons-nous rajouter la mention balnéothérapie à la main si le kiné juge que le patient aura besoin de pratiquer de la balnéothérapie pour ses soins ?	Le masseur-kiné est libre d'utiliser la balnéothérapie pour la mise en œuvre des traitements prescrits sauf indication contraire du médecin qui peut interdire ou bien imposer l'utilisation d'une technique.	07.03.2024
cotation	NGAP	Dans le cadre d'une prise en charge globale du corps suite à un cancer du sein avec ablation du sein, doit-on tenir compte de cette chirurgie pour coter les séances de rééducation ?	Non la nouvelle nomenclature ne distingue pas le fait qu'il y ai eu ou non chirurgie ablasive du sein. Cet acte est cotable RAV 15,5.	07.03.2024
Prescription	DAP	Si nous enregistrons pour un patient pour PTG droite, puis le patient nous remet dans la foulée une nouvelle ordonnance de rééducation du membre inférieur droit, doit-on faire une DAP ?	En attente de réponse CNAM.	07.03.2024
Prescription	NGAP	Si le patient a subi une opération, au bout de combien de temps nous ne devons plus tenir compte de cette opération pour ne plus coter "avec chirurgie/opérée"?	C'est au masseur-kiné de se rapprocher du médecin pour faire le point de la situation du patient.	07.03.2024
cotation	NGAP	Comment différencier pour un MK les les actes réalisés au cabinet et ceux réalisés en établissement avec la nouvelle nomenclature (disparition de l'acte AMC) ?	Les lettres clés AMS et AMC n'apparaissent plus dans la nouvelle nomenclature, ainsi il n'est plus demandé de distinguer les actes pratiqués par le masseur-kiné dans une structure de soins ou dans un établissement.	18.04.2024
Prescription	NGAP	La kiné respiratoire peut elle être ajoutée à un autre acte ? Peut elle être mise sur une autre odonnance ? La kiné respiratoire divisée par deux n'existe plus ?	Une seule dérogation est applicable à la règle de non cumul des actes au cours d'une même séance lorsque l'état du patient nécessite la conjonction d'un acte de rééducation respiratoire pour une épisode aigu et un acte de rééducation d'une autre nature (Titre XIV – chapitre II – art 5 de la NGAP). Dans cette hypothèse et seulement dans celle-ci, les dispositions de l'article 11B des dispositions générales de la NGAP sont applicables, c'est-à-dire le deuxième acte noté à 50% de son coefficient.	24.05.2024
cotation	NGAP	.	En attente de réponse CNAM.	24.05.2024
cotation	NGAP	Qu'en est il de la prise en charge des prématurés via le CAMPS à domicile ?	En attente de réponse CNAM.	24.05.2024
cotation		Est-il possible de facturer des IK quand les communes fusionnent ?	En cas de fusion administrative, il n'est plus possible de facturer des IK pour les patients résidant dans les communes fusionnées. Pour autant, depuis le 22/02/2024, le masseur- kiné a la possibilité de facturer des indemnités kilométriques "montagne" si l'un ou l'autre des domiciles du patient ou cabinet du masseur-kiné se situe en zone montagne.	24.05.2024
Prescription	NGAP	Quel est le temps de validité d'une prescription ?	La durée de validité d'une ordonnance après la date de prescription n'a pas de limite réglementaire. Dans une démarche de prévention envers des actes non justifiés ou iatrogènes, initier un traitement de rééducation en utilisant une ordonnance datant de plus d'un an est à proscrire.	24.05.2024
Cotation	NGAP	A partir de quelle date les anciennes cotations ne seront plus valides ?	L'objectif était de facturer l'ensemble des soins réalisés avec les nouvelles cotations au 1er juin 2024. Un point d'étape doit être organisé entre les organisations syndicales représentatives de la profession, les représentants des éditeurs de logiciel de facturation et l'Assurance Maladie. Initialement prévue en mai, cette réunion se tiendra finalement dans le courant du mois de juin 2024.	24.05.2024
Prescripton	Informatisation	Pendant combien de temps doit-on conserver la prescription papier après numérisation via Scor ?	90 jours à compter du jour de la télétransmission.	24.05.2024
Prescription	BDK	Peut on facturer un bilan et un acte lors de la même séance ?	Oui.	24.05.2024
cotation	Zonage	Qu'en est il du nouveau zonage définit par l'ARS ?	Le nouveau zonage sera publié courant été 2024 et sera disponible sur le lien de l'ARS. https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/masseurs-kine-nouveaux-zonages-et-aides-linstallation	24.05.2024
cotation	lettres cles	Les lettes clés IFN, IFA, IFR sont elles toujours applicables ? Ou seulement l'IFK ?	Oui ces lettres clés sont toujours applicables en attente de l'extension de l'indemnité forfaitaire de déplacement spécifique (IFS) de 4€ à certains actes et la suppression des indemnités forfaitaires de déplacement IFO, IFR, IFN, IFP, IFS et de l'indemnité forfaitaire autonomie de la personne âgée qui entrera en vigueur à compter du **01 juillet 2025** ; De plus le masseur-kiné aura la possibilité de facturer des indemnités kilométriques.	24.05.2024